



23 juin 2003

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint
(Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)

Destinataires: Tous les fonctionnaires

Objet: **Fermeture du comptoir de distribution du Secrétariat,
bureau S-B1-44**

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires des nouvelles dispositions concernant la mise à leur disposition, sur papier et en ligne, des documents officiels et publications publiés par le Secrétariat de l'Organisation au Siège.
2. À compter du 7 juillet 2003, il ne sera plus possible de se procurer les documents au comptoir de distribution du Secrétariat, bureau S-B1-44. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réforme du Secrétaire général, comme on peut le voir dans le document A/57/289. On pourra obtenir les documents par les moyens indiqués ci-après.
3. La mise en service de la version électronique du *Journal des Nations Unies* (<www.un.org/Docs/journal/Fr/latestf.pdf>), qui fournit des liens hypertexte donnant accès aux versions, dans toutes les langues officielles, des documents énumérés dans le *Journal*, et l'inclusion dans le *Journal* d'une liste quotidienne, assortie de liens hypertexte, des documents publiés au Siège, permettent désormais aux fonctionnaires de télécharger les documents indiqués dans le *Journal* pour lesquels un lien hypertexte est indiqué. Ce nouveau service vient compléter le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).
4. Les fonctionnaires ayant besoin de documents de 30 pages et plus sur papier peuvent en demander jusqu'à cinq exemplaires en remplissant le formulaire PS16, affiché à l'adresse suivante : <<http://ps16.un.org>>. Ils pourront, soit recevoir ces exemplaires via le service de messagerie interne, soit aller les chercher devant le bureau NL-314.

* Date d'expiration de la présente circulaire : 31 juillet 2004.

